

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h00

L'an deux mil seize, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2016.

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, COURET François (arrivé à 20h30, lors de l'examen du projet de délibération 2016-20, dossier 3), Mme DUJARDIN Augustine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mme SINQUIN Christine, Mme LEMAITRE Géraldine, M. PECH Michel et Mme LEBOURG Jeannine.

Absent excusé : M. GUYON Jean Claude.

Secrétaire de séance : Mme LEMAITRE Géraldine.

Le procès verbal de la réunion du 20 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

- ✓ Dossier 1: Délibération portant programmation des travaux 2017, travaux de voirie sur VC7 et VC 14 pour un montant de 493,75 € HT, remplacement du moteur de volée de la cloche 1 pour un montant de 1 526 € HT et panneaux de villages et signalisation pour un montant de 5 598 € HT, et demandes de subvention, adoptée à l'unanimité, délibération 2016-18 ;
- ✓ Dossier 2 : Délibération portant sur le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2015 ; 2 pour, 6 contre, délibération 2016-19 ;
- ✓ Dossier 3 : Délibération portant composition du conseil communautaire de la future communauté de communes issue de la fusion des 3 EPCI (Communauté de communes du Haut Limousin, Communauté de communes de Basse-Marche et Communauté de communes Brame-Benaize) un représentant pour notre commune ; adoptée à l'unanimité, délibération 2016-20 ;
- ✓ Dossier 4 : Délibération portant choix du scénario pour déterminer la surface constructible dans le cadre de l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le scénario 4 est retenu « Périurbanisation sélective ; adoptée à l'unanimité, délibération 2016-21 ;
- ✓ Questions diverses :
 - ↪ La Trésorière a envoyé un courrier précisant que les petites communes n'ont plus l'obligation d'avoir un CCAS (article 79 de la loi « NOTRe ») au vu des faibles opérations enregistrées sur le budget du CCAS il est recommandé de le supprimer, en contrepartie de la dissolution la commune devra en exercer directement les attributions : à voir à la prochaine réunion ;
 - ↪ Signature de l'avenant à la convention ABO wind : montant révisé 10 500 € pour passages ;
 - ↪ Ouverture de l'enquête publique pour le Parc éolien des Rimalets du lundi 10 octobre au jeudi 10 novembre 2016, 4 permanences du commissaire enquêteur à la Mairie ;
 - ↪ Pulvérisateur pour le désherbant vétuste. Depuis le 6 juin 2016 les communes ont obligation de faire contrôler les pulvérisateurs tous les 5 ans (exception faite des pulvérisateurs à dos) : voir pour l'achat en 2017 ;

- ↳ Remerciements Association Histoires et Légendes de Las Croux pour la subvention ;
- ↳ Mardi 18 octobre à 18h conférence rencontre avec Daniel DUGES (écrivain, peintre) salle du Bourg ;
- ↳ Clocher de l'église abimé (côté ouest), un devis sera établi au printemps afin de demander des subventions

Clôture à 21h00.

Le Maire,

